



Parempuyre, le 20 septembre 2023

Infos parents : l'orientation et l'affectation post 3ème :

La classe de 3^{ème} est un palier d'orientation important. Dans le cadre du parcours avenir, le collège met en place de nombreuses modalités d'information et de rencontres avec l'élève et avec sa famille.

La participation des parents à la construction du projet personnel d'orientation de chaque jeune est absolument essentielle.

1) Les voies d'orientation possibles :

- **La voie générale et technologique en lycée général et technologique (LGT)**
→ Bac G ou Bac T en 3 ans.
- **La voie professionnelle en lycée professionnel (LP)** → Bac Pro en 3 ans / CAP en 2 ans.
- **La voie professionnelle par apprentissage** (préparation d'un Bac Pro 3 ans, un CAP 2 ans par alternance (hors statut scolaire) → obligation de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et inscription à un Centre de Formation des Apprentis).
La recherche de l'employeur est faite uniquement par l'élève et sa famille

2) Les principales étapes :

Dès le premier trimestre :

- Une première réunion d'information à l'attention des familles « **Les enjeux de la classe de 3^o** » **Jeudi 21 septembre à 17h30 avec chaque Professeur principal.**
- **Des séances d'information animées par la Psychologue de l'éducation nationale chargée de l'orientation (PsyEN) et (ou) les Professeurs principaux** pour l'ensemble des classes de 3^{ème} sont mises en place.
- **Une rencontre Parents / Professeurs est organisée Jeudi 23 novembre à partir de 17h.**

Au 2^{ème} trimestre :

- **Une séquence d'observation en entreprise** pour tous les 3^{èmes} **dans la semaine du 5 au 10 février** qui donne lieu à la production d'un rapport écrit.
- **Une seconde réunion d'information sur les procédures et le calendrier de l'orientation** en février ou mars.
- **Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre** (mars) donne un avis sur les intentions d'orientation provisoires exprimées par les familles sur la fiche de liaison qui vous est remise en février. Cet avis permet ensuite aux familles de préciser ou de modifier le projet d'orientation.

Au 3^{ème} trimestre:

- Avant ou à l'issue des conseils de classe du deuxième trimestre, **un entretien individuel d'orientation est proposé par le Professeur Principal ou la PsyEN** si des difficultés apparaissent dans le projet d'orientation.
- **Les décisions d'orientation sont arrêtées par le Chef d'établissement après proposition du conseil de classe du troisième trimestre (début juin).**

❖ *D'autres actions sont envisagées tout au long de l'année dans le cadre du Parcours Avenir.*

3) L'affectation en LGT ou LP :

L'application nationale AFFELNET LYCEE gère l'affectation dans les établissements publics et la plus grande partie des établissements privés.

Cependant, il est absolument indispensable que les familles intéressées contactent directement les établissements privés dès le deuxième trimestre, en particulier pour la voie professionnelle.

▲ Pour tous les élèves du collège Porte du Médoc qui obtiennent une décision d'orientation en 2^oGT (sauf cas exceptionnels en lien avec la commune d'habitation), le lycée Jean Monnet à Blanquefort est le lycée de secteur.

® *L'acceptation des demandes de dérogation est strictement liée à la capacité d'accueil du lycée demandé et soumise à des critères hiérarchisés, arrêtés par le Ministère.*

▲ **L'affectation en lycée professionnel (LP) public (CAP, Bac Pro 3 ans) via AFFELNET LYCEE n'est pas de droit (pas de sectorisation) et dépend des performances scolaires** des élèves avec des niveaux d'exigences différents suivant les sections demandées et qui peuvent être élevés dans certains domaines professionnels.

4) Les moyens d'information :

♦ Une préparation à l'orientation dans le cadre du Parcours avenir est mise en œuvre tout au long de l'année par les différents partenaires de l'équipe pédagogique et éducative, sous différentes formes : information collective ou par groupe, entretiens individuels, interventions multiples.

♦ **Le CDI** offre une panoplie d'outils d'information : brochures, fiches métiers, logiciel GPO (guide pour l'orientation en réseau)...

♦ Courant mars, **une brochure numérique du Conseil Régional "Après la 3^{ème}"** précise les différentes voies de formation et comporte la liste exhaustive des lycées et des sections ouvertes dans l'Académie de Bordeaux.

Chaque élève peut également s'informer tout au long de l'année auprès du **site web de l'ONISEP** (régional ou national).

♦ **Les dates des journées "Portes ouvertes"** des différents lycées, du salon Aquitec ... sont communiquées aux élèves et à leurs parents par les Professeurs principaux et par courriel (tableau récapitulatif).

♦ Des **mini-stages en LP et LGT ou chez un professionnel** sont possibles aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, dans le but de préciser ou de finaliser un projet d'orientation.

N'hésitez pas à consulter le site web du collège :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-parempuyre>

Vous y retrouverez tous les documents importants.

Le Principal

**Permanence au collège Porte du Médoc
d'un(e) PsyEN chargé(e) de l'orientation (pas encore nommé(e) à cette date)
à raison d'une journée par semaine.**

Rendez-vous à prendre auprès des CPE.

Les familles peuvent également s'adresser au **CIO** (Centre d'Information et d'Orientation)
où les PsyEN tiennent des permanences :

rue des Moineaux - BP 103

33250 PAUILLAC

Tél : 05 56 73 38 00

e-mail : ce.ciopauil@ac-bordeaux.fr